

Banque de France : le mal-être au travail est confirmé par une seconde expertise

Les experts du cabinet *Technologia* ont présenté ce 23 avril 2024 les résultats de leur enquête sur les conditions de travail à la Banque de France. L'expertise avait été votée par les représentants du personnel le 11 octobre 2023 dans le cadre d'une alerte pour risque grave sur l'ensemble de l'Institution suite aux suicides ayant endeuillé la Banque. Un agent ayant mis fin à ses jours avait laissé une lettre mettant en cause l'employeur.

6 063 agents sur les 10 058 de l'Institution (60,3%) ont répondu à l'enquête. Se sont ajoutés 282 entretiens individuels.

L'expertise indique que 59% des répondants constatent une dégradation de la charge de travail, et 61% des effectifs inadaptés, confirmant les résultats d'une première enquête (BQVT) menée par la direction (cf. Infra)

Trois autres thématiques apparaissent très dégradées: la vision de l'avenir (36/100), la reconnaissance (50/100) et le management (52/100). Un score de 50 indique une entreprise en situation de mauvaise santé, et 70 en situation de bonne santé.

La situation est plus dégradée dans le Réseau (entre 49 et 53/100) que dans les services centraux (entre 52 et 61/100).

Dans le détail, dans le Réseau, la Normandie (49/100), le Grand Est (50/100) et le Centre-Val de Loire (51/100) affichent les niveaux les plus bas. Toutes les autres régions présentent une situation dégradée, avec des scores de 52 ou 53/100.

Par direction générale, ce sont celles des moyens de paiement (52/100), qui comprend notamment le fiduciaire où ont eu lieu les suicides, et de l'informatique (53/100), qui affichent les indicateurs les plus pessimistes. En revanche, la situation apparaît plus positive au sein du superviseur (ACPR - 61/100).

Par catégorie de personnel, les agents dont le statut est hiérarchiquement bas affichent les notes les plus basses, notamment les ouvriers du fiduciaire, les fonctions logistiques, de sûreté et les employés du Réseau.

Le rapport pointe également des problématiques spécifiques à l'encadrement, notamment concernant la politique de mobilité ou le manque de soutien opérationnel.

Pour rappel, depuis 2015, les effectifs ont baissé de plus de 25% dans l'Institution, dont plus de 40% dans le Réseau. Les coupes ont été également très nettes dans le fiduciaire et, plus récemment, l'informatique. A l'inverse, ils sont restés stables à l'ACPR.

Ces résultats étoffent et complètent les résultats d'une première enquête menée par la direction (BQVT), qui avait recueilli 5 648 réponses. Présentée aux élus le 18 janvier 2024, elle montrait que 53% des répondants jugeaient la charge de travail pesante ou trop lourde (60% dans les succursales), dont 70% de managers.

Les élus alertent une nouvelle fois face aux réactions de la direction, qui ne semble pas vouloir reconnaître la situation. Ils s'interrogent aussi sur les conséquences de cette posture sur la santé et la sécurité des agents, créant un terreau fertile aux souffrances au travail.

Les élus demandent que des mesures importantes et immédiates soient prises notamment en termes de recrutements, de reconnaissance des qualifications et de prise en compte de la hausse de la charge de travail dans le cadre d'un dialogue social renoué.



François Servant
06 89 44 90 38

Le secrétaire du Comité social et économique central
Loïc Dorléans
07 77 86 76 25



Hugo Coldeboeuf
06 58 08 83 52



Benoît Chauvet
06 80 15 58 46

Le Conseiller général représentant le personnel
Benoit Besson
06 14 71 19 43